REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2026/006/011

PORTE DU COL DU PETIT SAINT-BERNARD

Arrondissement
D'ALBERTVILLE
Commune de SEEZ (73)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, à 19h00,
Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : Joël **ARPIN**, Lionel **ARPIN**, Pierre-Yves **ARPIN**, Joëlle **CAMPERS**, **Christine CLEMENT**, Jean-Marie **JACQUEMIN**, Fanny **JORCIN**, Anne-Emmanuelle **LECLERE**, Christel **MAILHÉ**, Alain **MARGUERETTAZ**, Coline **MARGUERETTAZ**, Bruno **MERENDET**, Willy **PAILLEX**, Claire **VANMARCKE**.

Absents excusés : Romain **BOUVET**, Nadège **EMPEREUR** (pouvoir à Joël **ARPIN**), Michèle **FERRARIS**, François **GAZAVE**, Mathieu **LECLERCQ** (pouvoir à Anne-Emmanuelle **LECLERE**),

Secrétaire de séance : Alain **MARGUERETTAZ**

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 14 - Votants : 16
Date de la convocation : le 19 juin 2026
Date de publication : 29 juin 2026 au 29 août 2026

****

CREATION D'UN EMPLOI CONTRACTUEL POUR LES COURS D'ANGLAIS ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

Madame LECLERE Anne-Emmanuelle rappelle que depuis plusieurs années, la Commune de Séez finance un emploi pour l'enseignement de cours d'anglais obligatoires aux élèves de l'école élémentaire, par une intervenante extérieure.

Compte tenu du nombre de classes concernées, il y a lieu de prévoir à la charge de l'intervenant en anglais un total de 11 heures par semaine scolaire (identique à l'année 2025/2026). Il convient donc de créer un poste contractuel, à cet effet, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (soit 10,36/35ème).

Les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2026 et 2027.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260625-2026-006-011-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

.../...

En conséquence, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332 ;

Considérant les termes de l'exposé des motifs ci-dessus ;

- ➔ **DE CREER** un emploi d'intervenant en anglais, contractuel, relevant de la catégorie hiérarchique B, à temps non complet de 11 heures par semaine scolaire pour l'année scolaire 2026-2027 (soit 10,36/35ème).
- ➔ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de nommer à cet emploi la personne de son choix.
- ➔ **DE REMUNERER** cette personne au maximum sur l'indice terminal du 3ème grade de la catégorie B.
- ➔ **D'INSCRIRE** les crédits afférents aux budgets 2026 et 2027 de la Commune.
- ➔ **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces découlant de la présente.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire,
Lionel ARPIN

MAIRIE DE SEEZ
(SAVOIE)

Le secrétaire de séance,
Alain MARGUERETTAZ

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20260625-2026-006-011-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026